



DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNÉVILLOIS

Séance du 30 mai

L'an 2018, le 30 mai, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi salle du conseil Municipal de la ville de Lunéville, sous la présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

Etaient présents :

M. René ACREMENT, M. Philippe ARNOULD, M. Hervé BERTRAND, M. Guy BIENTZ, M. Gérard COINSMANN remplace M. Jean-Christophe AUBERT, Mme. Claudine COLAS, M. Laurent de GOUVION SAINT CYR, M. Jacques DEWAELE, M. Bruno DUJARDIN, M. François GENAY, Mme. Marie-Jo GEORGES, M. Maurice HERIAT remplace M. Thierry MERCIER, M. Francis LARDIN, M. Frédéric MAILLIOT, M. Noël MARQUIS, M. Jean-Paul MARTIN, M. Bernard MULLER, M. Jacques PISTER, M. Guy SERVANT remplace M. Philippe DANIEL, Mme Damienne VILLAUME.

Etaient excusés avec pouvoir :

Mme Rose-Marie FALQUE donne pouvoir à M. Bernard MULLER, Monsieur Laurent GELLENONCOURT donne pouvoir à François GENAY, M. Jacques LAMBLIN donne pouvoir à M. Hervé BERTRAND.

Etai(ent) excusé(s) :

Mme. Annie FARRUDJA, M. Christian GEX, Mme. Dominique JACQUOT, M. Jonathan KURKIENCY, M. Michel MARCHAL, Mme. Sabrina VAUDEVILLE.

Voix consultative : Mme LEHE Sophie était absente, M RICHARD Claude était présent

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Damienne VILLAUME

ATTRIBUTION DE SUBVENTION LIEE AU DISPOSITIF D'AIDE A LA CREATION ET A LA RENOVATION D'HEBERGEMENTS TOURISTIQUES POUR LES PORTEURS PRIVÉS.

2018-039

Date de convocation
16/03/2018

Acte rendu exécutoire
après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

Le diagnostic territorial réalisé par le Pays du Lunévillois a mis en exergue la nécessité de mettre en valeur le territoire et son potentiel touristique pour le rendre plus attractif. Il s'agit notamment d'améliorer la qualité des structures d'hébergements, afin d'augmenter la durée de séjour des touristes et de les fidéliser.

Afin de pallier au manque de cofinancement pour les projets de création et de rénovation d'hébergement touristiques, le PÉTR du Pays du Lunévillois a mis en place un dispositif d'aide (voté le 29 novembre 2017) permettant de lever une subvention du Programme LEADER.

Deux premiers projets liés à ce dispositif ont été identifiés, d'autres sont en attente de pièces pour finaliser le dossier. Pour fluidifier les procédures, il est proposé au Comité de Pôle d'autoriser le Président à signer les conventions d'attribution de subvention pour les dossiers de création ou de rénovation d'hébergement touristiques, éligibles au programme LEADER et ne disposant pas de cofinancement public. Pour éviter tout doublon, l'instruction de la

SOUS PREFECTURE
DE LUNÉVILLE

04 JUIN 2018

COURRIER ARRIVEE

proposition d'attribution de subvention s'effectue dans le cadre de l'instruction du dossier LEADER.

Vu le règlement du dispositif d'aide à la création et à la rénovation d'hébergements touristiques pour les porteurs privés, présenté au Comité de Pôle du 29 novembre 2017,
VU la délibération 2017-048,

Sur proposition de Monsieur le Président, le Comité du Pôle, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de subvention, ses annexes, avenants ainsi que toutes pièces nécessaires,
- **PRECISE** que les crédits sont inscrits au Budget 2018 et suivants.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lunéville

Le Président,

